AR Prefecture
082-218200871-20230608-DE080B7EMPRUNT-DE
Reçu le 08/06/2023

Mairie de Lafrançaise

(Tarn et Garonne)

Délibération n° 7

Objet : Emprunt budget principal

Date de convocation :

2 juin 2023

Date d'affichage :

2 juin 2023

Nombre de Conseillers en exercice :

23

Nombre de présents :
14

Nombre de votants :

17

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LAFRANCAISE (TARN ET GARONNE)

L'an deux mille vingt trois
Le 8 juin à 18 heures 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Lafrançaise, sous la présidence de Monsieur Thierry DELBREIL, Maire.

Etaient présents :

Messieurs et Mesdames : Thierry DELBREIL, Jean-Pierre ANGLAS, Anne ARRESTIER, Alain BELLICCHI, Anne BENAICHE, Joseph BOU-ZEID, Joël COMBALBERT, Brigitte DELCASSE, Alain MALMON, Véronique PATERNE, Marie-Laurence PRAISSAC, Gérard ROCHE, Jean-Pierre VALETTE, Colette VERDOUX.

Pouvoirs :
Mme Marie-Laurence PUJOL a donné procuration à Mme Colette VERDOUX
Mme Pauline SEILHAN a donné procuration à Mme Anne ARRESTIER
Mme Sonia PARRIEL a donné procuration à Mme Marie-Laurence PRAISSAC

Absents : Mme Flavie TAVERA M. Pierrick THOMAS, Franck SEGONNE, Mme Monique LASVENES, M. Patrick SOULHAC, M. Christophe VIALA.

Secrétaire de Séance : M. Alain MALMON

Monsieur le Maire rappelle que pour financer les travaux d'investissement 2023, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 400 000 €uros.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance de la proposition commerciale établie par la Caisse d'Epargne de Midi Pyrénée et après en avoir délibéré,

DECIDE de réaliser un emprunt de 400 000 € aux conditions ci-dessous.

Article 1 : Principales caractéristiques du prêt

Montant : 400 000 €	Durée : 15 ans
Objet du Prêt : Travaux Investissement 2023	

CONDITIONS FINANCIERES
Taux fixe : 4.19% annuel
Déblocage des fonds : En une fois au plus tard le 5 août 2023
Mode amortissement : Progressif à échéance constante
Périodicité : annuelle
Frais de dossier : 400 €

AR Prefecture
082-218200871-20230608-DELIB7EMPRUNT-DE
Reçu le 08/06/2023

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat de prêt avec la Caisse d'Epargne de Midi Pyrénées dont la proposition commerciale est annexée à la présente délibération et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat, et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Article 3 : Divers

La commune de Lafrançaise s'engage pendant toute la durée du prêt à faire inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires et en cas de besoins, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer les paiements des échéances.

La commune de Lafrançaise s'engage, en outre à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquelles l'emprunt pourrait donner lieu.

- A D O P T É E -

MAIRIE DE LAFRANÇAISE
TARN ET GARONNE

Le Maire,

Thierry DELBREIL